



# Mairie de COURLON-SUR-YONNE

## Réunion du Conseil Municipal

Du Mercredi 17 Mai 2023

### PROCES -VERBAL

L'an deux mille vingt trois, le dix sept Mai à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de COURLON-SUR-YONNE, légalement convoqué s'est réuni, en session extraordinaire à la Salle Communale, sous la présidence de Madame Christina Rangdet, Maire.

Date de convocation : le 13 Mai 2023

**Présents :** MMS RANGDET Ch., DESMOLIN J.L., DESVIGNES L. SORIA A., BAKOWSKI M., FONTENELLE S., MAGUIN S., POINT A., JOB A.

**Absents excusés :** M. BERMUDEZ J., Mme COOREMAN S., Mme VERGER Ch. et M. BEYRAND Th, RANGDET E.

Nombre de conseillers :	En exercice :	14
	Présents :	9
	Ayants pris part aux délibérations :	9

Le nombre de conseillers présents étant de 9, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire déclare donc la présente séance ouverte.

**Nomination d'un secrétaire de séance :** Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, M. DESMOLIN Jean-Luc, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Adoption du procès-verbal du 5 Mai 2023 :** L'assemblée n'émet aucune observation concernant le procès-verbal de la réunion du 5 Mai 2023. Celui-ci est donc approuvé.

#### **1/ Cession de la parcelle cadastrée ZW 132**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que pour réaliser la vente du terrain situé lieudit « Les Vioules », il convient de reprendre et de compléter la délibération n°57/2023, adoptée dans la séance du 31/03/2023.

En effet, une demande a été adressée par le notaire relative à l'adoption de trois résolutions qui doivent être précisées dans la délibération en plus du prix de vente.

C'est pourquoi, elle soumet au vote la présente.

**CONSIDERANT** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1 relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur :

- 1/ la vente de la parcelle cadastrée ZW 132 constituée des lots de A à J, d'une superficie de 7 060 m<sup>2</sup>, pour un montant de 350 000 € H.T.
- 2/ la prise en charge par la Mairie de la viabilisation de chacun des 9 lots (coffret, ERDF, eau, telecom, fibre...)
- 3/ la prise en charge par la Mairie de la division cadastrale et du bornage de chaque lot.
- 4/ la production pour chaque terrain d'un plan de bornage.

Les Conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité :

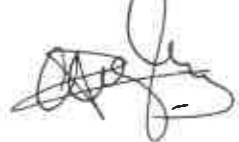
- **ACCEPTENT** la vente de la parcelle ZW 132 (lots A à J) pour le prix de 350 000 € H.T.
- **ACCEPTENT** les résolutions (n°2 à n°4) précitées ci-dessus.
- **AUTORISENT** Mme le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures et 45 minutes.

Fait à Courlon-Sur-Yonne, le 23 Mai 2023

Mme le Maire,

Christina Rangdet



Le Secrétaire de Séance,

Jean-Luc Desmolin

